

07.11.2008 – 09:00 Uhr

Energie-bois Suisse: Les énergies renouvelables peuvent augmenter votre rendement



Zurich (ots) -

- Indication: Du matériel iconographique peut être téléchargé
sous: <http://www.presseportal.ch/fr/pm/100003923> -

Peu de gens savent que depuis le 1er janvier 2008, les propriétaires fonciers ont la possibilité de répercuter sur les loyers les surcoûts des chauffages au bois. Les investisseurs ont de quoi se réjouir. Les locataires ne sont pas non plus en reste, puisqu'une hausse des loyers sera compensée par des charges moins élevées en raison de prix de combustibles plus avantageux. Enfin, notre climat ressort également gagnant de ce choix de consommation, grâce à une énergie du bois affichant un bilan neutre en termes de CO₂.

Les coûts d'investissement élevés ont jusqu'ici dissuadé de nombreux investisseurs à installer, dans leurs biens immobiliers loués, des chauffages au bois respectueux de l'environnement plutôt que des chauffages à mazout, à gaz ou à pompe à chaleur. Et pour cause, puisqu'il n'était malheureusement pas possible de répercuter sur les loyers les surcoûts des chauffages au bois. Il en résultait une diminution du rendement, ce que, de toute évidence, personne ne souhaitait. Mais depuis le 1er janvier 2008, la situation s'est nettement améliorée. La modification de l'article 14 de l'ordonnance sur le droit du bail a notamment permis de prendre en compte des mesures favorables à l'utilisation des énergies renouvelables. En clair, cela signifie que les surcoûts d'un chauffage au bois, comparés à la variante la plus économique (chauffage à mazout, à gaz ou à pompe à chaleur), peuvent être inclus dans le calcul des loyers. Cette mesure permet ainsi de maintenir le rendement habituel des

investisseurs. Opter pour un approvisionnement énergétique ouvert sur l'avenir n'entraîne plus de pertes de rendement. Les investisseurs ont par conséquent une très bonne raison pour enfin passer à un approvisionnement énergétique raisonnable, sûr et climatiquement neutre de leurs biens immobiliers.

Ce qui semble être à première vue une mesure unilatérale au profit des investisseurs s'avère, en y regardant de plus près, également intéressant pour les locataires. Car le décompte de charges de ces derniers diminue de manière significative avec les prix de combustibles actuels, pour la bonne raison qu'un kilowattheure d'énergie du bois est beaucoup plus avantageux que la même quantité d'énergie en mazout, en gaz ou en électricité. Tout compte fait, des charges globales plus élevées n'incombent pas aux locataires.

Les biens immobiliers chauffés au moyen d'énergies renouvelables et indigènes ont aujourd'hui toujours plus de valeur sur le marché et un chauffage respectueux de l'environnement est aussi accueilli plus favorablement par les locataires. De tels appartements sont plus faciles à louer, car de nombreux locataires souhaitent lutter activement contre le réchauffement climatique. Vivre ou travailler dans un bien immobilier chauffé au bois augmente le degré de satisfaction des locataires ce qui entraîne, à moyen terme déjà, une diminution de la fréquence des changements de locataires. Comme ceux-ci se révèlent toujours coûteux, il s'ensuit une augmentation du rendement au fil des années.

La balle est désormais dans le camp des investisseurs, qui n'ont plus d'excuses de ne plus installer de chauffages au bois parce que les coûts d'investissement sont trop élevés. La version remaniée de l'ordonnance sur le droit du bail crée une véritable situation gagnant-gagnant qu'il s'agit d'exploiter dès à présent. Energie-bois Suisse se tient à l'entière disposition des investisseurs qui souhaitent renoncer définitivement à l'énergie fossile. Le moment n'a jamais été aussi propice.

Contact:

Informations complémentaires, conseils et matériel photographique disponibles auprès de:

Energie-bois Suisse

Avenue de Jordils 5

CP 128

CH-1000 Lausanne 6

Alain Bromm

Tél.: +41/21/320'30'39

Internet: www.energie-bois.ch , www.sfi.ch , www.vhp.ch

Medieninhalte



Les chauffages au bois sont également rentables dans des biens loués. Texte complémentaire par mots et sur www.presseportal.ch. L'utilisation de cette image est pour des buts rédactionnels gratuite. Reproduction sous indication de source: "obs/Energie-bois Suisse" Organisation, Énergie, bois, immeubles

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003923/100572881> abgerufen werden.